



ACTIVITE DE BUVETTE AU LIEU-DIT LES LIERRES A VALLORCINE POUR LA SAISON ESTIVALE 2025

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'OCTROI D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE

❖ Description du projet

En application de l'article L. 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, **la Commune de Vallorcine propose de mettre à disposition 3 parcelles au lieu-dit les Lierres pouvant permettre l'installation d'une structure démontable et éphémère (type buvette), en vue de l'exploitation d'une activité de restauration rapide du 15 juin au 15 octobre 2025.**

Les parcelles cadastrées A3563, A3564 et A3585, représentent une surface totale d'environ 2 787m² m² (voir plan joint), soit :

Du mobilier de terrasse pourra être installé par l'occupant retenu.

L'ensemble du matériel nécessaire à l'activité de buvette, y compris les structures démontables le cas échéant, devra obligatoirement être apporté par l'occupant.

L'occupation consentie revêtira un caractère précaire et révoquant et ne sera en aucun cas régie par la réglementation applicable aux baux commerciaux ni par une quelconque réglementation susceptible de conférer à l'occupant un droit de maintien dans les lieux ou de renouvellement de son titre.

❖ Période d'occupation

L'autorisation d'occupation sera consentie pour la saison estivale 2025, à compter du 15 juin et jusqu'au 15 octobre 2025.

❖ Conditions financières

Cette occupation sera consentie moyennant le paiement d'une redevance de deux cent Euros (200 €) pour la période.

L'ensemble des frais relatifs à l'eau et l'électricité seront pris en charge par l'occupant et refacturés par la Commune, en sus du montant de redevance.

❖ **Éléments techniques**

Si l'occupant apporte une structure démontable, la Commune mettra à sa disposition un raccordement au réseau d'eau potable et eaux usées (Ø50mm) ainsi qu'un branchement électrique provisoire via un coffret extérieur en triphasé limité à 18KW ou monophasé 220 V limité à 6KW.

Les raccordements au réseau et l'installation de l'infrastructure de l'occupant se feront en coordination avec les services de la Commune.

❖ **Documents à fournir par les personnes intéressées**

- Une lettre de candidature ;
- Une présentation du candidat (nom commercial, dénomination sociale, adresse, n° SIRET) ;
- La nature de la buvette ;
- Les moyens techniques d'exploitation (type de structure, équipements associés type mobilier de terrasse, politique de gestion des déchets) ;
- Les moyens humains (formation, qualification et expérience professionnelles) ;
- Les capacités financières (le dernier chiffre d'affaires) ;

❖ **Modalités de sélection**

La sélection s'effectuera à l'aune des pièces fournies dans le dossier de candidature, au regard des deux critères suivants :

- Projet présenté (qualité commerciale et technique) : 40%
- Qualité environnementale : 20%
- Capacité à renseigner la clientèle sur les activités présentes à Vallorcine et dans ses environs : 20%
- Activité(s) annexe(s) : 20%

La Commune informera l'ensemble des candidats de son choix par mail ou courrier simple.

Un rendez-vous pourra être fixé avec les candidats retenus.

Le candidat retenu devra conclure avec la Commune une convention d'occupation temporaire du domaine privé de la Commune.

❖ **Modalités de réponse**

Les dossiers de candidatures doivent être transmis au plus tard le 12 JUIN 2025 à 12h00.

Modalités d'envoi : par voie électronique à l'adresse mail suivante : secretaire.mairie@vallorcine.fr

❖ **Contact :**

- **Nils LANCTOT, Secrétaire Général de Mairie**
secretaire.mairie@vallorcine.fr / 04.50.54.60.22